

### Article 43 du Règlement

Que le ministre prenne les dispositions voulues pour s'assurer que toutes les personnes qui demandent le statut de réfugié aient les mêmes droits que le Canada reconnaît à quiconque est accusé d'un crime, soit le droit aux services d'un avocat à chaque étape du processus, le droit de se faire entendre verbalement à chaque étape, et le droit au bénéfice du doute.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA CONSTITUTION

LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES FEMMES—L'ENVOI  
D'UNE PÉTITION AU PREMIER MINISTRE DE LA  
SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire qui jamais, dans les annales de notre pays, n'a été aussi urgente que maintenant. D'après le *Globe and Mail* de ce matin, le premier ministre de la Saskatchewan a empêché les femmes canadiennes d'obtenir l'égalité complète des droits que leur aurait garantie la charte canadienne des droits.

Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Trinity (M<sup>lle</sup> Nicholson):

Que la Chambre demande aux honorables députés de New Westminster-Coquitlam et de Vancouver-Est de même qu'aux honorables députés néo-démocrates de la Saskatchewan, soit les honorables députés de The Battlefords-Meadow Lake, de Humboldt-Lake Centre, de Prince-Albert, de Regina-Est, de Regina-Ouest, de Saskatoon-Est et de Yorkton-Melville, d'adresser à leur collègue néo-démocrate, le premier ministre de la Saskatchewan, une pétition pour qu'il modifie sa position actuelle afin que des dispositions de garantie des droits des femmes soient incluses dans la résolution actuellement soumise au Parlement.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** Oui.

● (1410)

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Je voudrais débattre brièvement la question, madame le Président, en demandant que le nom du chef du Nouveau parti démocratique, le député d'Oshawa (M. Broadbent), soit ajouté à la liste des noms énumérés dans la motion.

**Des voix:** Bravo!

**M. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, moi aussi, je voudrais parler brièvement de la motion. Votre Honneur n'a entendu aucun «non» venant de ce coin-ci; par ailleurs, j'aimerais bien que l'on propose une motion analogue sur la constitutionnalisation des droits des autochtones du Canada, qui soit appuyée à l'unanimité, également.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je tiens simplement à exprimer toute ma sympathie

aux députés de la Saskatchewan qui au début n'ont pas appuyé la charte parce que le premier ministre de cette province n'acceptait pas la résolution que la Chambre étudiait depuis des mois. Par contre, maintenant, ils se trouvent dans une situation très désagréable. Je tiens à leur exprimer ma sympathie.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** J'aimerais ajouter un autre mot pour demander au député de New Westminster-Coquitlam (M<sup>lle</sup> Jewett) de présenter des excuses au premier ministre de la Colombie-Britannique pour l'avoir accusé de bloquer cette négociation, maintenant qu'elle se rend compte que c'était plutôt le premier ministre de la Saskatchewan.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont emboîté le pas précisément parce que des gens comme moi les ont pointées du doigt.

**Des voix:** Bravo!

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, je suis tout à fait en faveur de l'objet de la motion. J'aimerais y proposer un amendement visant à demander à tous les premiers ministres provinciaux de réinsérer dans la résolution constitutionnelle l'article 34 qui garantit les droits des autochtones.

**Mme le Président:** J'ai bien peur que tout amendement serait irrecevable. Je n'avais pas encore proposé la motion à la Chambre. Cependant, je suppose que ce que je dois faire—la parole est au député de Saskatoon-Ouest.

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Je veux tout simplement ajouter que, si les députés néo-démocrates de la Saskatchewan ont été incapables de convaincre leur premier ministre provincial, je vais certainement faire tout mon possible pour y arriver.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Madame le Président, je veux bien souscrire à la motion qui tend à réinsérer l'égalité des hommes et des femmes dans la constitution. C'est la position que j'ai prise au comité, celle que j'appuie depuis le début et celle en faveur de laquelle je n'ai cessé de faire des démarches.

**M. Nielsen:** N'épuisez pas le temps que nous avons pour l'adopter.

**Des voix:** Le vote!

**L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)):** Madame le Président, il semble que soudainement tout le monde veut s'attribuer le mérite de ce qui s'est passé dans la dernière semaine, mais le mérite en revient en réalité aux femmes canadiennes...

**Des voix:** Bravo!